

# 19<sup>e</sup> TIR DES BOUGERIES



## SOCIÉTÉ DE TIR APPLES

La Société de tir d'Apples a le plaisir de vous convier au 19<sup>ème</sup> Tir des Bougeries, qui aura lieu du mercredi 17 au samedi 20 juin 2026.

Vous trouverez ci-joint les documents d'inscription. Nous vous souhaitons d'ores et déjà de très bons tirs.

### Tir de Groupe CSOC à 300m sur 4 cibles Polytronic TG 3002

Mercredi	17 juin	17h00 - 20h30
Jeudi	18 juin	17h00 - 20h30
Vendredi	19 juin	17h00 - 20h30
Samedi	20 juin	9h00 - 12h00

#### Dispositions générales

Société organisatrice : **Société de tir Apples**

Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.

- Participation : Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés :  
**Cat A** : de 4 tireurs avec addition des 3 meilleurs résultats ou appui par le 4<sup>ème</sup>.  
Le groupe de 3 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis.  
**Cat D et E** : de 6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats ou appui par le 6<sup>ème</sup> (à choix). Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis.
- Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : Elles peuvent se faire en ligne sur le site [tirapples.ch](http://tirapples.ch) ou sont à adresser à :  
M. Guillaume Saouli, Route de Vullierens 21, 1124 Gollion,  
Ou par e-mail à [secretaire@tirapples.ch](mailto:secretaire@tirapples.ch)  
Le délais d'inscription est fixé au **15 juin 2026** au moyen de la formule appropriée.
- Paiement : Les finances individuelles et de groupe pourront être versées à la Banque Raiffeisen Du Mt-Tendre, 1147 Montricher, en faveur du compte 51271.98 (IBAN :CH57 8080 8006 8897 3729 1) avant le tir, en précisant bien le nom de votre société.
- Finance de groupe : Elle est fixée à **CHF 30.- pour Cat A**  
Elle est fixée à **CHF 40.- pour Cat D/E**  
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
- Livret de tir & Taxes FST/AVTS : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est de Fr. 8.00. Il sera délivré sur place. Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de l'AVTS, Fr.1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
- Paiement livret de tir : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction/ Carte couronne : Une seule carte couronne sera délivré par tireur, Valeur Fr. 12.- ou Fr. 15.- si réussie à la passe "Bougeries " et "St-Pierre "
- Positions : Fusil standard, couché sans appui  
Arme libre, pas couché \*  
Fusils d'assaut, sur bipied  
Mousqueton, couché sans appui, appuyé ou sur bipied  
\* Les vétérans peuvent tirer avec l'arme libre en position couchée bras franc.  
\* Les seniors-vétérans peuvent tirer appuyé.
- Catégorie d'armes : Cat. A : Armes standard et armes libres  
Cat. D : FA 57/03 – MQ 31/11  
Cat. E : FA 90 – FA 57/02
- Catégorie de groupes : Cat. A : Toutes les armes  
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel liés aux installations de tir.
- Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours auprès des organes juridiques de la FST reste réservé.

## CIBLE EXERCICE

Armes : Selon les dispositions générales  
Cible : A10 pts  
Nombre de coups : 5, coup par coup (nombre de passes illimitées, interruption à volonté)  
Position : Selon les dispositions générales  
Prix de la passe : **Fr. 5.- (munitions comprises)**

## CIBLE GROUPE - BOUGERIES

Prix de la passe: **Fr. 18.00 par tireur (munitions comprises).**  
Armes: Toutes les armes  
Champ des points: Cible A 10  
Nombre de coups: 8, dont 5 coups par coup, et 3 coups en série, sans interruption.

**Finance de groupes : Cat D et E 40.-**

**Cat A 30.-**

Catégorie de groupe : **Cat A – Cat D/E**

Distinction:	E / S	V / J	SV / JJ
Cat. A Fusil standard, Fusil libre	72	70	69
Cat. D FA57/03, Mousqueton	67	65	64
Cat. E FA57/02, FA90	65	63	62

Classement : Deux classements catégories A le total des 3 meilleurs résultats individuels définit le rang, appuyés par le 4<sup>ème</sup> résultat et D/E (Armes d'ordonnance), le total des cinq meilleurs résultats individuels définit le rang, appuyés par le 6<sup>ème</sup> résultat, puis par le meilleur résultat individuel, puis par l'âge pour les 2 catégories.

Répartition: A condition qu'il y ait au moins 5 groupes par catégorie, sinon les finances de groupe seront remboursées. 100% du produit de la finance d'inscription des groupes au 60% des groupes classés dans la même catégorie.

Cat A : 1<sup>er</sup> prix CHF 120.00, dernier prix CHF 20.00

Cat D/E : 1<sup>er</sup> prix CHF 200.00, dernier prix CHF 20.00

Dispositions : **Chaque participant ne peut s'aligner qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.**

## CIBLE REPARTITION

Arme : Toutes les armes  
Visuel : A10  
Programme de concours : 6 coups, c. p. c, sans interruption  
Prix de la passe : **Fr. 20.- (munitions comprise)**

Répartition :	Points	Cat A	Cat D	Cat E
	<b>60</b>	Fr. 60.00	Fr. 100.00	Fr. 100.00
	<b>59</b>	Fr. 30.00	Fr. 70.00	Fr. 70.00
	<b>58</b>	Fr. 20.00	Fr. 50.00	Fr. 50.00
	<b>57</b>	Fr. 15.00	Fr. 40.00	Fr. 40.00
	<b>56</b>	Fr. 10.00	Fr. 30.00	Fr. 30.00
	<b>55</b>	Fr. 8.00	Fr. 20.00	Fr. 25.00
	<b>54</b>		Fr. 15.00	Fr. 20.00
	<b>53</b>		Fr. 10.00	Fr. 15.00
	<b>52</b>		Fr. 8.00	Fr. 10.00
	<b>51</b>		Fr. 5.00	Fr. 8.00
	<b>50</b>			Fr. 5.00

Prix en espèces : Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.  
Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupes dans les catégories

concernées A ou D/E (Armes d'ordonnance)

## **CIBLE S<sup>T</sup> PIERRE (INDIVIDUEL)**

Armes : Selon dispositions générales  
Champ des points : Cible A 100  
Nombre de coups : 5, coup par coup, sans interruption  
Position : Selon dispositions générales

Prix de la passe : **Fr. 18.- (munitions comprise)**

Distinctions:		E / S	V / J	SV / JJ
Cat. A	Fusil standard, Fusil libre	440	430	425
Cat. D	FA57/03, Mousqueton	415	410	405
Cat. E	FA57/02, FA90	405	395	390

Classement : En 3 catégories A/D/E au total des points, puis par l'âge.

Répartition : aux 3 premiers classés : 1<sup>er</sup> Fr. 70.- / 2<sup>e</sup> Fr. 50.- / 3<sup>e</sup> Fr. 30.00

## **CLASSEMENT ROI DU TIR**

1 Roi par catégorie (A, D et E), à l'addition du total des passes « Groupe » et « Répartition » et le 10% de la passe « St-Pierre » appui par la passe groupe, puis par l'âge.

1<sup>er</sup> Fr. 100.- 2<sup>ème</sup> Fr. 50.- 3<sup>ème</sup> Fr. 30.-

Le Président



David Senn

Le Secrétaire et responsable du Tir



Guillaume Saouli

**ASSOCIATION VAUDOISE DE TIR SPORTIF**

**APPROBATION DU PLAN DE TIR : LE 16 AVRIL 2026**

Le Chef de la Division fusil :

**SOCIÉTÉ DE TIR**  
*Gilbert Hédiquier*

**APPLES**